

Les Fonds de pension dans la crise financière : comment monter les alternatives ?

Catherine Mills

1. Le rôle des Fonds de pension et des réformes régressives des systèmes de retraite visant à monter la capitalisation contre la répartition.

Les réformes en France comme dans l'Union européenne, prétendent faire concurrence aux fonds de pension étrangers, notamment anglo-saxons, qui sont les acteurs décisifs des effondrements financiers dans le monde. En réalité ces «réformes» régressives minent le financement de la protection sociale solidaire en participant à l'explosion de la financiarisation de l'économie, contre la croissance réelle, l'emploi et le développement humain. Elles alimentent les marchés financiers contre le financement des retraites et visent à diminuer les dépenses publiques et sociales solidaires en développant les assurances complémentaires, il s'agit donc de favoriser la privatisation facteur de montée des inégalités sociales (par rapport à la santé et à la retraite). Les systèmes privatisés sont en réalité à la fois beaucoup plus coûteux mais aussi inégalitaires et inefficaces.

La capitalisation, même par petites doses, ne complètera pas la retraite par répartition. Elle va au contraire la laminer par des prélèvements très lourds et des prestations triées et limitées au profit de la constitution de réserves financières. Celles-ci branchées sur les marchés alimentent la crise financière au détriment des retraités, tout en privant de ressources les retraites par répartition. À l'inverse de la capitalisation, le système de retraite par répartition est directement branché sur la croissance réelle, les cotisations collectées dans l'année étant immédiatement reversées aux retraités. Ces pensions se retrouvent directement dans la consommation en nourrissant les débouchés des entreprises, en incitant les investissements productifs et les embauches. La répartition stimule donc la croissance réelle, elle-même source de rentrées de cotisations pour financer les retraites par répartition. Ainsi, financer les retraites par répartition ne constitue pas un «boulet» pour l'économie, mais contribue au renouvellement de la force de travail, en relation avec la politique familiale et la formation pour la création d'emplois qualifiés et bien rémunérés.

Le Fonds de réserve des retraites (F2R), créé en 1999 par Lionel Jospin pour «lisser», selon le terme employé, le «choc démographique», a été alimenté par les recettes des privatisations et des placements financiers, mais sa situation actuelle montre combien

il est vulnérable aux dangers de la capitalisation (voir article J. Caudron). Réclamer que ses placements soient mieux gérés ne fait que masquer sa participation dans l'introduction du ver de la capitalisation dans la répartition, qui «cannibalise» la répartition au lieu de la sauver.

L'incitation à développer des fonds de pension dits à la française, et partout ailleurs en Europe, conduira à miner les ressources de la retraite par répartition, à fragiliser les pensions en les rendant dépendantes des marchés financiers, même si ces fonds sont cogérés par les syndicats. On développera les inégalités entre salariés selon le secteur d'activité ou l'entreprise; les inégalités de revenus dans la période active s'amplifieront dans le niveau des pensions de retraite.

Cette logique de «jouer sa retraite en Bourse» tue la logique de la solidarité. Elle s'oppose à la stimulation d'un autre type de croissance réelle en minant le développement de l'emploi, des salaires et des dépenses sociales.

2. Des propositions alternatives pour s'attaquer en France et dans l'Union européenne à la spéculation et imposer une autre logique à partir du développement des luttes sociales





1) Des Fonds publics pour l'emploi et la formation du niveau régional au niveau national et la suppression des exonérations de cotisations patronales.

Les exonérations, principalement celles sur les bas salaires, tendent au développement des emplois précaires, ne créent pas d'emplois et tirent l'ensemble des salaires vers le bas. Les Fonds publics en France compensent pour une large part cette perte de ressources (30 milliards d'euros) pour la Sécurité sociale qui joue contre l'emploi. Nous proposons de réorienter ces fonds publics vers le développement de l'emploi et de la formation. Ils pourraient intervenir dans des Fonds régionaux, ainsi qu'au niveau national, pour des bonifications de taux d'intérêt. L'objectif est de permettre aux banques de nouvelles relations avec les entreprises, en premier lieu les PME, en finançant (éventuellement jusqu'à taux zéro) les investissements productifs centrés sur l'emploi et la formation. Cela impliquerait un pôle public du crédit, un service public du crédit, ainsi qu'un service public de l'emploi et de la formation dont pourraient se saisir les salariés dès le niveau local.

2) Intervenir des niveaux local et national jusqu'au niveau européen, pour changer les missions et le statut de la BCE.

Il faut réorienter ses objectifs, qui restent pour l'instant essentiellement tournés, sous couvert de «stabilité», vers la défense de la financiarisation de l'économie. Une convergence de luttes et d'interventions du niveau local et national jusqu'au niveau européen, devrait imposer à la BCE une politique monétaire nouvelle permettant une sélectivité du crédit, avec des taux d'intérêt d'autant plus abaissés s'il s'agit de financer des investissements favorables à l'emploi, à la formation, donc à la croissance réelle. Au contraire, les taux seraient relevés pour le crédit susceptible d'encourager la fuite des capitaux dans la spéculation financière.

3) Une refonte du financement de la Sécurité sociale. Celle-ci serait branchée sur un nouveau projet de société, à construire dès maintenant dans les luttes : une véritable sécurisation de l'emploi et de la forma-

tion, comme les forces de progrès avaient pu construire la Sécurité sociale en 1945.

Sécuriser emploi, formation et revenu serait créateur de rentrées de cotisations, notamment pour le financement des retraites, mais ceci nécessite de s'attaquer à la logique de la financiarisation. Face à l'urgence des besoins de financement des risques sociaux aggravés par la course à la spéculation et les effondrements financiers, nous voulons créer une nouvelle cotisation sur les revenus financiers des entreprises, qui ont atteint 183 milliards d'euros en 2006. En les soumettant au même taux de cotisation que les salaires (y compris les cotisations aux régimes complémentaires obligatoires soit un total de 15%), cela ferait rentrer plus de 20 milliards d'euros par an. Les revenus financiers des institutions financières devraient de leur côté être appelés à contribution par une nouvelle cotisation.

Au-delà, nous proposons une refonte des cotisations patronales. Celles-ci, proportionnelles aux salaires versés dans les entreprises, pourraient être modulées en fonction du rapport entre les salaires et la valeur ajoutée, afin d'inciter à ce que ce rapport soit élevé. Ainsi, les entreprises qui économisent sur les salaires et qui génèrent des emplois précaires et mal rémunérés, seraient soumises à un taux de cotisation beaucoup plus lourd. Inversement, le taux serait relativement abaissé pour les entreprises qui relèvent la part des salaires dans la valeur ajoutée. Ceci constituerait une mise en cause de la logique de la financiarisation afin d'engendrer une nouvelle logique de la croissance, puisque les capitaux qui fuient dans la croissance financière seraient d'office pénalisés. Pour faire monter les exigences des salariés, relever la part des salaires dans la valeur ajoutée, il faut encourager les luttes sociales, les interventions des salariés dans les gestions des entreprises, et les mobilisations en France, en Europe et partout dans le monde.

Cela implique aussi la création de nouveaux services publics avec une intervention des salariés et des usagers dans leur gestion. ■